

LA CHARTE DES USAGERS

Pour votre sécurité et celle des autres



Etre attentif aux autres



Eviter de sortir des sentiers



Attention aux chenilles processionnaires



Attention aux tiques



La circulation des véhicules à moteur est interdite dans le périmètre de la forêt.



Interdiction d'accès aux véhicules à traction animale



Interdiction de faire du camping



Interdiction de faire du feu



Interdiction de faire du cheval en dehors des itinéraires balisés prévus pour l'exercice de cette activité.



Maitriser votre chien (De mi-avril à fin juin obligation de garder son chien en laisse hors des allées forestières (Arrêté ministériel du 16 mars 1955))

LA FORET, SES ATOUTS

Accueillir le public



Protéger les espèces et préserver l'environnement



Produire du bois

L'HISTOIRE

La forêt domaniale de Bastard, aussi appelée Bois de Pau, porte le nom du grand maître des Eaux et Forêts : François-Dominique De Bastard, depuis 1778. Cette forêt faisait partie des vastes landes du Pont Long. Elle représente aujourd'hui un massif de 300 ha. Propriété de l'Etat, elle est gérée durablement par l'Office National des Forêts depuis plusieurs siècles. Depuis 2004, la forêt est un Espace Naturel Sensible (ENS) repéré par le département. Sa situation géographique péri-urbaine en fait un espace de détente et de pratiques sportives appréciables pour l'agglomération paloise.

LA GESTION

L'ONF et ses partenaires ont décliné 2 documents de gestion :

- **L'aménagement forestier** : ce dernier est inspiré de la politique nationale de gestion forestière qui se veut multifonctionnelle (aspects sociaux, environnementaux et de production de bois). Les coupes de bois prévues prennent en compte ses différents enjeux. Elles contribuent à l'entretien de ce patrimoine.

- **Le plan de gestion ENS** : il reprend les différentes thématiques environnementales pour la réhabilitation d'écosystèmes spécifiques comme les espaces ouverts typiques des landes humides ou autres mardelles et le suivi des espèces animales et végétales. Cette mission s'oriente aussi vers les systèmes d'accueil du public et de protection de l'environnement qui sont parfois en opposition.

Mesures environnementales renforcées :

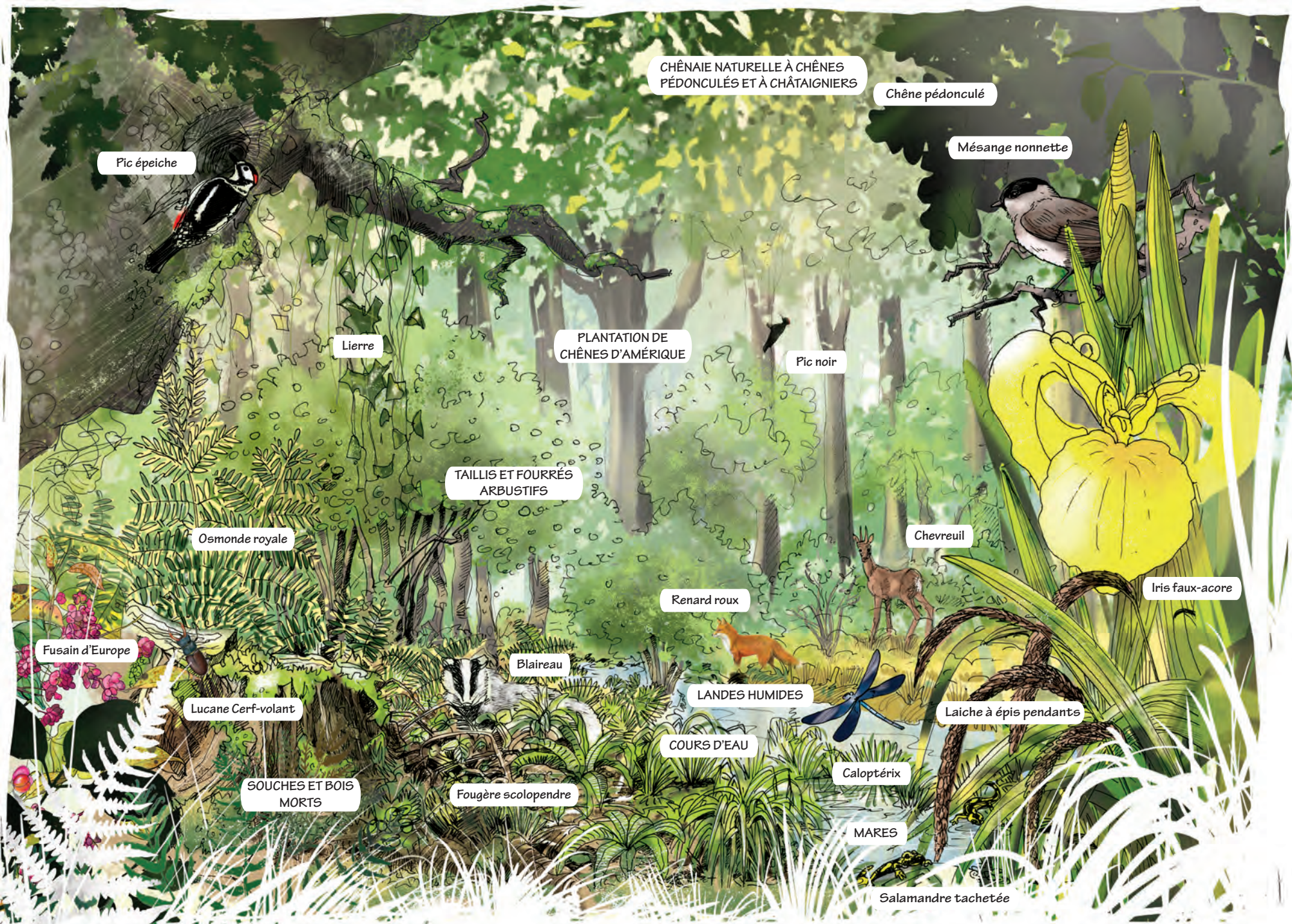
- une partie de la forêt est laissée à sa dynamique naturelle via l'instauration d'îlots de vieux bois,
- une attention particulière de protection des sols est respectée grâce au débardage à cheval.

LA REGENERATION

Une forêt n'a pas besoin de l'homme pour croître mais son action se situe dans l'orientation du choix des essences désirées par la société pour ses besoins courants. Depuis plusieurs décennies, les peuplements autochtones de chênes pédonculés sont la cible de parasites suite à des stress hydriques estivaux. Pour éviter un effondrement ou des dépérissements massifs, un virage a été anticipé avec des plantations d'une autre variété de chêne autochtone des Pyrénées-Atlantiques : le chêne sessile, moins consommateur en eau. Ce changement progressif de composition permettra d'une part de diversifier les peuplements et d'autre part des hybridations avec les peuplements existants. Les essences d'accompagnement sont essentielles dans le cadre de la bio-diversité.

Forêt Domaniale de Bastard

Office National des Forêts



CHÊNAIE NATURELLE À CHÊNES PÉDONCULÉS ET À CHÂTAIGNIERS

Chêne pédonculé

Mésange nonnette

Pic épeiche

Lierre

PLANTATION DE CHÊNES D'AMÉRIQUE

Pic noir

TAILLIS ET FOURRÉS ARBUSTIFS

Chevreuril

Osmonde royale

Renard roux

Iris faux-acore

Fusain d'Europe

Blaireau

LANDES HUMIDES

Laiche à épis pendants

Lucane Cerf-volant

COURS D'EAU

Caloptérix

SOUCHES ET BOIS MORTS

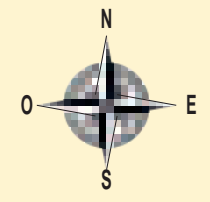
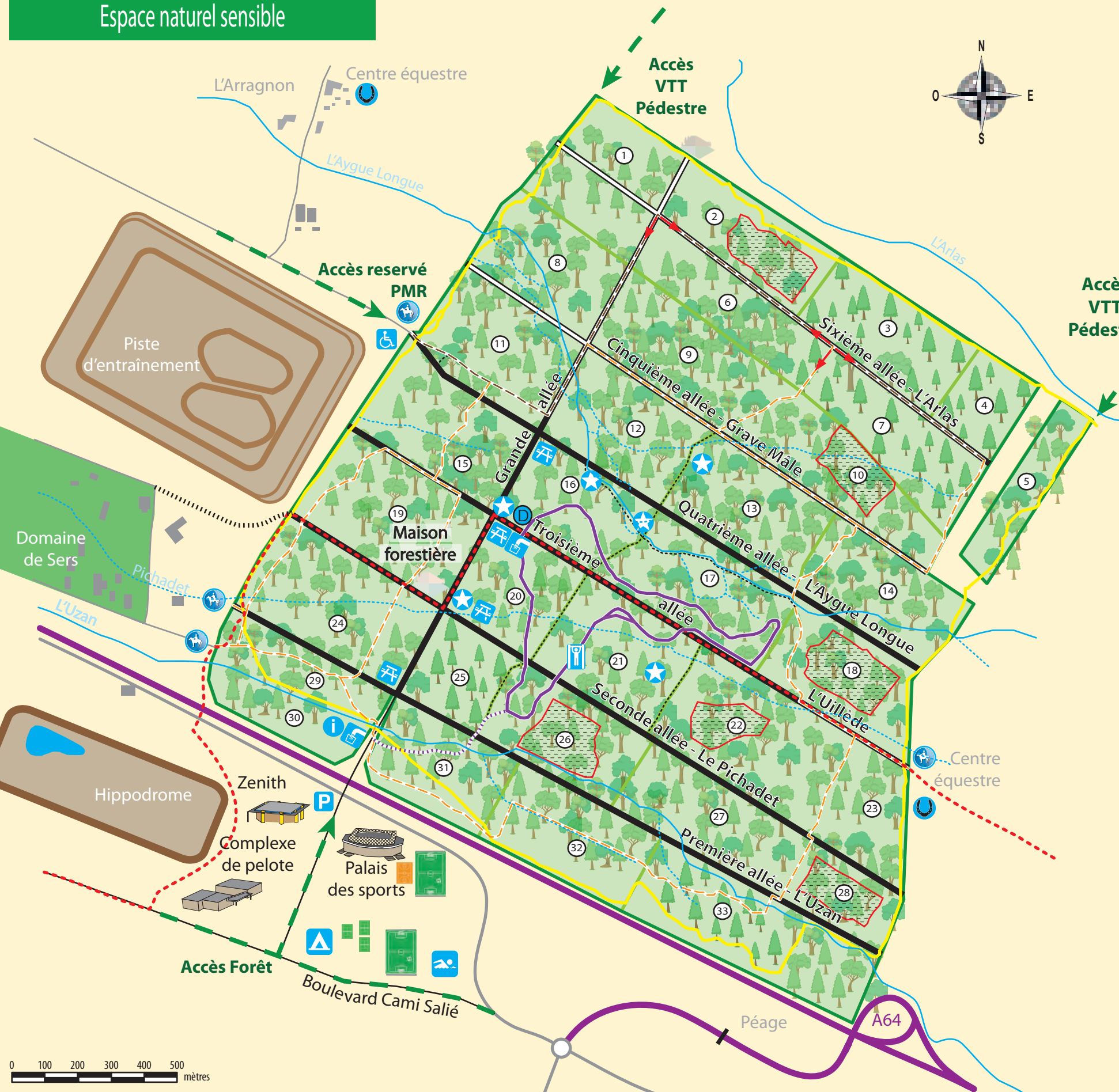
Fougère scolopendre

MARES

Salamandre tachetée

Forêt Domaniale de Bastard

Espace naturel sensible



- Périimètre de la forêt domaniale
- Limite des parcelles forestières
- Zone de protection des «vieux bois»
Zone dangereuse - à éviter
- Cours d'eau
- Aire de pique-nique
- Camping
- Centre équestre
- Piscine
- Parking
- Point d'eau
- Point d'information
- Accès réservé PMR
- Allée forestière (cycles et piéton)
- Allée forestière (piéton)
- Itinéraire de randonnée équestre
- Itinéraire réservé aux chevaux de course
- Entrée itinéraire équestre
- Chemin de St Jacques de Compostelle
voie d'Arles (GR 653)
- Sentier du tour du bois - 7500 m.
(cycle et piéton)
- Sentier sportif - 2500 m.
(piéton)
- Départ sentier sportif
- Accès au sentier sportif - 500 m.
(piéton) + Information parcours d'orientation
- Accès au domaine de sers
- Station thématique
- Accès aux stations thématiques



© Agence départementale Pyrénées-Atlantiques 2021

RECOMMANDATIONS

La circulation des véhicules à moteur est interdite dans le périmètre de la forêt.
La forêt n'est pas un parc, c'est un espace naturel.
Il appartient aux usagers de prendre toutes les précautions imposées par les conditions locales et de se conformer aux directives des autorités compétentes.
Souvenez-vous que la nature est fragile. Respectez-la